

Questions orales

Et pour être tout à fait franc, je dirais comme le *Toronto Star* que les graines du désastre ont été plantées en 1975. Il se trouve que c'était juste après le mariage de convenance entre les libéraux et les néo-démocrates qui a duré de 1972 à 1974.

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, aucune province de ce pays n'a signé une entente de libre-échange qui a fait perdre au pays plus de 100 000 emplois et aucune province n'a créé les taux d'intérêt très élevés qui ont conduit à un nombre record de faillites dans ce pays.

Je voudrais poser une question au ministre. Le pays ne veut pas de leçon sur la dette; ce dont il a besoin, ce sont des actions en vue de créer des emplois. Comment le ministre peut-il imaginer que nous pouvons aborder la question de la dette, alors que le nombre de chômeurs est d'environ 1,5 million au pays? C'est impossible, avec un taux de chômage de près de 11 p. 100.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est assez amusant. Je trouve bizarre que le chef du Nouveau Parti démocratique critique des mesures comme l'Accord de libre-échange et la TPS qui sont justement les instruments qui tirent l'économie de la récession.

Les exportations sont le moteur de l'économie. Je sais que la députée ne croit pas au libre-échange. Elle pense qu'on peut entourer le Canada de murs et retrouver la prospérité grâce aux échanges. Ce n'est pas notre avis. En réalité c'est principalement à des initiatives commerciales comme l'Accord de libre-échange et la TPS, qui nous ont en grande partie permis d'améliorer notre productivité et notre compétitivité, que nous devons d'émerger de la récession.

* * *

• (1435)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, un certain nombre d'experts commerciaux de l'Institut C.D. Howe, dans le cadre de la récente Initiative de la prospérité du gouvernement, ont désigné comme principale faiblesse de l'Accord de libre-échange nord-américain la constante absence d'un ensemble commun de règles commerciales. Et pourtant, le ministre a déclara-

ré que le Canada ne peut proposer un accord parallèle sur de telles règles commerciales durant les négociations en cours entre le Canada et le Mexique car, selon lui, «pour modifier le code des subventions, il faudrait rouvrir l'accord».

Pourquoi le Canada ne propose-t-il pas un accord parallèle sur les subventions? Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi un accord parallèle sur les subventions proposé par le Canada signifierait la réouverture de l'Accord de libre-échange nord-américain tandis que ce n'est pas le cas pour les accords parallèles sur l'environnement et le travail proposés par les États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les règles commerciales constituent l'essence, la base, le cœur même d'un accord de libre-échange. Les règles concernant l'environnement ou le travail ne sont pas de même nature. Si l'on veut modifier les règles sur les subventions, les droits compensateurs ou le dumping, il faut rouvrir l'accord; c'est logique.

Si mon collègue veut qu'on rouvre l'accord, à quoi est-il prêt à renoncer? Qu'accepterait-il de modifier? Les Américains veulent qu'on modifie les exemptions dans le domaine culturel et le système de gestion de l'approvisionnement. Les membres du Congrès veulent qu'on change le mécanisme de règlement des différends. Voilà les trois priorités des Américains. Lequel de ces trois éléments mon collègue accepterait-il d'abandonner en échange du code des subventions?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre dit que les accords parallèles sur les normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre n'ont pas vraiment d'importance. Soyons clairs. Il dit que l'ALENA n'est pas axé sur ces accords parallèles, contrairement au code des subventions que nous n'avons jamais négocié et qu'il ne peut obtenir.

Si le Canada ne peut pas proposer un accord parallèle sur les subventions, sur des règles commerciales communes, le moins qu'il puisse faire, à la reprise des négociations le mois prochain, sera de proposer la création d'un groupe spécial trilatéral qui sera chargé d'élaborer un ensemble de règles commerciales communes. Comment le Mexique et les États-Unis peuvent-ils refuser de faire partie d'un groupe spécial d'experts? Pourquoi ne prend-il pas cette initiative? Pourquoi ne défend-il pas les intérêts du Canada?